



DOSSIER

Défendre une laïcité de liberté/livres

En finir avec les idées fausses sur la laïcité

Nicolas Cadène, Les Editions de l'atelier

Août 2025, 176 pages, 13,50 €

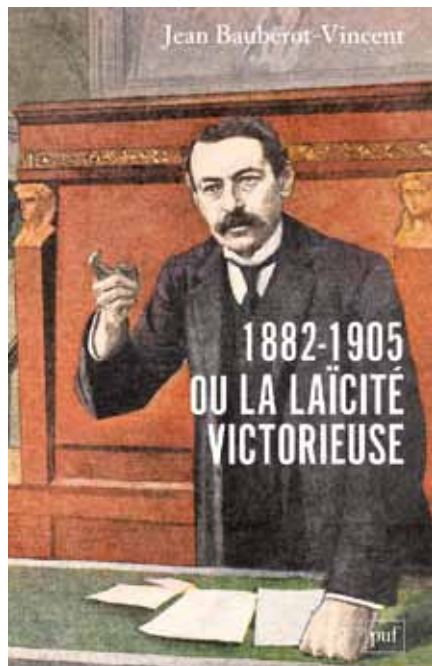
Ce petit livre est un outil précieux pour aider au débat, pour permettre la mise en perspective des sujets afin de déconstruire toutes les idées fausses sur la laïcité véhiculées dans certains médias et sur les réseaux sociaux, à l'heure où l'on commémore la loi de 1905, loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Cette nouvelle édition revue et augmentée reprend le principe du vrai/faux sous forme de questions-réponses et balaye efficacement tous les fantasmes, les stéréotypes, afin de mettre en évidence ce qu'est la laïcité, à savoir une loi de liberté qui garantit la possibilité à chacune et chacun de s'émanciper des croyances toutes faites et des affirmations erronées.

Cet ouvrage de Nicolas Cadène, juriste et ancien rapporteur de l'Observatoire de la laïcité, est indispensable aujourd'hui pour qui veut contribuer à faire vivre ce principe de la République en faisant une pédagogie de la laïcité auprès du plus grand nombre.

Martine Cocquet,

membre du comité de rédaction de D&L



1882-1905 ou la laïcité victorieuse

Jean Baubérot-Vincent, Puf, septembre 2025

1882-1905 ou la laïcité victorieuse se donne comme un travail de synthèse. Les matériaux utilisés renvoient aux collègues historiens de l'auteur et à sa somme que constituent les trois tomes de *La loi de 1905 n'aura pas lieu*⁽¹⁾. Il s'agit de « diminuer la coupure entre spécialistes et citoyens », dans un moment de mémoire confuse et de « gloubi-glouba où toutes les affirmations se valent ». Faisant œuvre pour le présent, l'historien interroge 1882 et 1905 face aux défis du XXI^e siècle et en particulier de la « nouvelle laïcité [qui] tend à hypertrophier la neutralité et à atrophier la séparation ».

Jean Baubérot montre l'intérêt, y compris pour comprendre le présent, d'un recours à l'histoire qui, veillant à la plus grande véracité, veut montrer les enjeux, « les intérêts matériels et idéels en jeu », « les nombreux paradoxes ». Là où le récit légendaire l'avait emporté dans une forme « d'histoire-mémoire lisse », les analyses reconstituant la « fabrication de la loi » de 1905 permettent de manifester les « conflits », les « conceptions divergentes de la laïcité ». Quelques mythes sont ainsi déconstruits comme celui de Combes, père de la loi de 1905, mais quelques continuités essentielles apparaissent aussi, comme l'attachement de Ferry et des législateurs de 1905 à la liberté de conscience.

Qui se serait interrogé sur la formulation paradoxale faisant titre des trois volumes de *La loi de 1905 n'aura pas lieu* lira avec intérêt les deux premiers chapitres de ce livre de synthèse. S'y trouve éclairée la sorte d'hésitation des républicains à réaliser la séparation. Alors que le « programme de Belleville » (1869) comportait la séparation des Eglises et de l'Etat à côté de l'instruction primaire « gratuite, laïque et obligatoire », des Républicains, comme le déclare Paul Bert, ne semblent pas persuadés de l'urgence, dans « l'intérêt de l'Etat », d'abroger le Concordat avant que l'éducation publique ait produit ses effets, à savoir « préparer des esprits plus indépendants », éloigner les femmes de la religion.

La seconde partie du titre de l'ouvrage, « La laïcité victorieuse », pour ne pas être trompeuse, sera mise en rapport avec la manière dont Briand a conduit les maintes péripéties, qui, malgré les refus répétés de Pie X mais aussi les conflits à l'intérieur de la gauche, ont permis d'aboutir. L'analyse montre comment Briand, suivant l'exemple de Ferry, a choisi de « ne pas écraser le vaincu, [de] l'inclure dans son propre projet », évitant « une victoire excessive ».

(1) On peut trouver dans D&L une recension de chacun de ces tomes : D&L n° 191, sept. 2020 (entretien avec l'auteur sur le tome I); D&L n° 197, avril 2022 (sur le tome II); D&L n° 206, juillet 2024 (sur le tome III). Voir www.ldh-france.org/sujet/revue-droits-et-libertes.

Daniel Boitier,

coresponsable du groupe de travail LDH « Laïcité »